

ENJEUX DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CINEMAS ITINERANTS :
Renforcer et qualifier la présence du cinéma itinérant en territoire rural

L'Association nationale des cinémas itinérants représente actuellement 120 circuits de cinémas itinérants en France, dont les activités couvrent plus de 2000 communes et intercommunalités situées partout en France, en territoire rural, y compris en outre-mer. Chaque année, grâce aux circuits itinérants, ce sont plus d'un million d'habitants qui profitent des séances de cinéma et des activités jeune public en éducation aux images (si les circuits disparaissaient du jour au lendemain, les études professionnelles indiquent que seules 12% des spectateurs seraient prêts à se rendre dans un cinéma sédentaire accessible).

De nombreuses communes et associations locales souhaiteraient devenir un point de circuit itinérant mais les circuits itinérants recevant trop peu d'aides publics, leurs modèles ne permettent malheureusement de faire entrer la centaine de communes qui, chaque année, demandent un agrément pour faire bénéficier leurs habitants de ce service public de la culture.

Historique ANCI :

L'ANCI fut créée en 2011, dans le contexte du passage au numérique. Les circuits itinérants n'avaient pas été pris en compte par les pouvoirs publics et risquaient de disparaître, privés de matériel et donc de films pour continuer de mettre en œuvre leurs activités dans les territoires non desservis par des salles de cinéma fixes.

L'ANCI est maintenant reconnue par le Ministère de la culture (15000€/an), le Centre national du cinéma (9000€/an) et l'Agence nationale pour la Cohésion des territoires (ANCT) (15000€/an), dont les aides au fonctionnement permettent la coordination de la structure, le défraiement des administrateurs et la menée de projets. Plusieurs études ont été réalisées : sur la cartographie et le recensement des activités et des modes de fonctionnement, sur les publics des itinérants... Des lettres d'information permettent de valoriser les initiatives intéressantes, en éducation aux images, en plein air, en organisation des festivals, ateliers de pratique audiovisuelle... et depuis 2021, le renfort des activités 15/25 ans et la visibilité des séances sur le Pass culture et sur les plateformes/réseaux sociaux.

Ce que permet la mise en réseau :

Le réseau ANCI permet à ses membres (70 adhérents) :

- d'échanger régulièrement avec tous les itinérants, en matière de pratiques, programmation, formation des bénévoles, tarification des prestations, RH, Gestion...
- de former les salariés et bénévoles des circuits itinérants et de les conseiller pour acheter du matériel. La formation proposée permet d'utiliser au mieux le matériel numérique, lui assurer une meilleure longévité, le protéger, l'utiliser de manière pragmatique et optimale. Le groupe technique de l'ANCI publie régulièrement des informations pour mieux conseiller les circuits itinérants sur la billetterie électronique, le paiement sans contact, les investissements, ...
- d'assurer une mission de veille et d'inciter les fournisseurs à faire évoluer le matériel selon les spécificités de l'itinérance, en testant le matériel, négociant des évolutions et des prix en cas d'achat groupé.
- de faire entendre la voix des itinérants dans tous les réseaux et toutes les réunions professionnelles : Congrès des exploitants cinéma, Réunions de l'association française des cinémas art et essai, Groupe éducation aux images de la fédération nationale des cinémas français, Ruralité, ...
- d'accompagner des projets localement, en France et aussi dans d'autres pays, afin de développer la présence du cinéma dans les territoires ruraux et éloignés de la culture. Le Bureau de l'ANCI a permis d'aider à la création de nouveaux circuits, et renseigne régulièrement ses adhérents sur toutes questions politique, pratique, technique, stratégique.

L'itinérance s'avère la manière la plus économique et écologique de proposer du cinéma. En effet, le « Shift projet », dans le cadre de son plan de transformation de l'économie française, a publié une évaluation de la filière exploitation. Ses préconisations indiquent : « L'impératif de rapprocher les cinémas des populations nécessitera des sites de petite taille, peut être modulaires ou associatifs. Dans ce contexte, le développement du cinéma itinérant, qui permet de substituer le déplacement des spectateurs à celui d'une petite équipe et de son matériel, fait partie des solutions les plus durables pour l'accès des populations rurales à des séances de qualité »

Le contexte post COVID est très compliqué pour le cinéma, ce qui impacte notre secteur. Surtout, les circuits itinérants existent :

- grâce aux entrées : La difficulté actuelle est de retrouver des recettes propres au niveau de 2019 car la fréquentation est en baisse et les circuits peinent à retrouver leurs spectateurs (dont la majorité sont des 50 ans et plus, population qui revient moins au cinéma). Cela dit, les séances itinérantes présentent une bien meilleure résistance à la baisse de fréquentation, parmi tous les types de séances de cinéma (notamment celles des multiplexes) et parmi toutes les sorties culturelles.
- grâce au plein air : Le modèle est rentable en été avec le plein air car les projections sont basées sur de la prestation.
- grâce aux subventions locales, départementales et régionales (chaque projection coûte environ 500€ et rapporte moins de 100€ ; sans argent public, pas d'activités) ; les subventions n'augmentent pas, voire baissent, contrairement à toutes les charges, et de nombreux circuits sont très insuffisamment soutenus.

- et grâce aux bénévoles locaux. La crise du bénévolat nous impacte directement et certains circuits risquent de disparaître car ils fonctionnent encore sans salariés et sans subventions, avec une impossibilité à trouver la relève bénévole et le soutien des institutions locales.

Problématiques actuelles :

- Il faut donner les moyens à l'association nationale d'accompagner les circuits les plus fragiles, en identifiant leurs difficultés et en prenant le temps de la rencontre/négociation avec les collectivités territoriales concernées. Et ensuite de les conseiller et de structurer leur possible développement, pour la mutation de leur mode d'organisation et la pérennisation de leur présence sur les territoires, et former leurs bénévoles et leurs personnels.

- L'activité cinéma et images est un élément important du lien social local, qui vise à permettre aux populations de se rencontrer, d'échanger, de se sentir moins isolées. Cette activité ne peut pas se faire sans personnel, et le dispositif des médiateurs, développé par le Centre national du cinéma avec l'appui des Régions, concerne 10 % des circuits itinérants seulement. Il faudrait l'étendre à tous les circuits, afin de renforcer leur capacité d'agir localement et de mettre en place la mobilisation des publics et notamment la jeunesse, via les réseaux sociaux et le Pass culture.

- Le renouvellement du matériel numérique et l'amélioration des conditions d'accueil (fauteuils, son, écran ...) qui permettrait de fidéliser une partie du public : ces enjeux nécessitent des dispositifs d'aides adaptés

- La crise écologique : Accompagner le parc automobile vers des véhicules moins polluants : idem, dispositif à prévoir

- Plein air : Il est nécessaire de conditionner la réalisation de projections en plein air à la possession d'une carte d'exploitant cinéma

Les enjeux 2023/2024 :

- Permettre à l'ANCI d'avoir un chargé de mission à temps plein ; actuellement, le Ministère de la culture, l'Agence nationale pour la Cohésion des Territoires et le CNC, soutiennent l'association à hauteur respectivement de 15000€, 15000€, 9000€, ce qui permet uniquement de rembourser des frais de missions pour regrouper régulièrement le Conseil d'administration, les bénévoles et les adhérents, et de produire des états des lieux et une communication stratégique, mais pas de rémunérer un salarié pour s'en charger.

- Mettre en place un dispositif de soutien au recrutement de médiateurs locaux pour les circuits, avec un système prévoyant une prise en charge également des collectivités territoriales.

- Plan de Formation : pour aider au « recrutement » de nouveaux bénévoles et/ou pour les bénévoles en place + formations autour de la communication digitale + formation technique pour les nouveaux matériels de projection ...

- Créer un dispositif de conseil et d'aide financière destiné à l'amélioration des lieux qui reçoivent du public en milieu rural : écran et matériel son sur place, assises confortables, occultation des ouvertures pour une meilleure qualité de projection ...

- Développer les projets d'éducation aux images pour les jeunes des territoires ruraux. Seuls les jeunes des communes ayant un équipement culturel local en bénéficient ou presque, ce qui prive le milieu rural de cette ouverture culturelle ; en effet, il y a 36000 communes en France, les salles fixes en couvrent 2000 et les circuits itinérants 2000 également. Quid des 32000 communes non couvertes ?

Pourquoi travailler en milieu rural :

- Parce qu'il faut travailler au rééquilibrage des propositions culturelles pour faire reculer les inégalités territoriales, décongestionner les villes, permettre aux populations d'avoir envie de s'installer puis de rester en milieu rural. C'est un enjeu de maintien d'une cohésion nationale !

- C'est par les services aux populations rurales qu'on fera reculer le sentiment d'abandon et de relégation, qui débouche en général sur des votes RN. C'est une mission de service public, qui est réalisée avec trop peu d'argent public, des bénévoles et des équipes trop réduites et fatiguées mais militantes ! Les politiques culturelles publiques actuelles, en direction du rural, privilégient la défense et la réfection du patrimoine, ce qui est important, mais devrait être secondaire, au regard du coût de ces actions et de leur impact réel sur la vie des gens qui habitent les territoires ruraux.

- Parce que les élus locaux et les habitants investis y sont super sympas, que c'est un immense plaisir de monter des projets avec eux, qu'ils ont beaucoup d'envie et de reconnaissance !

- Parce que nos campagnes et nos villages sont magnifiques et qu'ils faut permettre aux habitants de continuer d'aimer y vivre, et s'y installent plus nombreux !

Exemples d'actions culturelles en milieu rural : cf les documents ci-joints : Mes premiers pas au cinéma, Ateliers de programmation, Ateliers pratiques audiovisuels, Atelier peur au cinéma, Itinérance(s) Ciné sur 15/25 ans.